



MARCHE ARTISANAL, dimanche 9 septembre 2018

Espace Bolloré, 29790 Pont Croix

Règlement intérieur

Article 1 - Cette manifestation est organisée par le Club Photo « A l'Image du Cap Sizun » dont le siège social est fixé 11ter place de l'église 29790 Pont Croix. Cette manifestation consiste en la vente d'objets d'artisans et de créateurs.

Article 2 - Ce marché se tiendra le dimanche 09 septembre 2018. Ouverture au public de 10h à 18h

Article 3 - Ce marché se déroulera à l'espace Bolloré, 29790 Pont Croix en intérieur et extérieur.

Article 4 - Ce marché est ouvert aux artistes, artisans et associations sous condition de respecter le présent règlement.

Article 5 - Les assurances des organisateurs et des propriétaires des lieux ne concernent pas les objets, meubles et valeurs exposés sur les stands. Par leur inscription, les exposants renoncent à tout recours contre l'organisateur - le Club Photo AICS - ou les propriétaires des lieux qui ne sauraient être tenus pour responsables de vols, bris d'objets, dégradations, et... qui se produiraient pendant la manifestation, lors du déballage ou du remballage. Les assurances vol, incendie, dégâts des eaux et responsabilité civile sont laissées au soin de chaque exposant qui déclare en faire son affaire personnelle.

Article 6 - Dans la mesure des places disponibles, peuvent participer les personnes ayant fourni dûment complétées les pièces suivantes :

- Le chèque de réservation (à l'ordre de AICS) ainsi qu'un chèque de caution de 50 € non encaissé rendu à la fin de la manifestation
- Une attestation d'assurance professionnelle.
- Le bulletin d'inscription dûment rempli et signé
- Une copie du présent règlement intérieur signé
- Un descriptif des produits mis en vente, photos du stand, ...
- Ces pièces sont à envoyer avant le 31 juillet 2018 à l'adresse : **AICS - 11ter place de l'église 29790 Pont-Croix**

Article 7 - Les inscriptions sont reçues sous réserve d'examen. L'organisateur statue sur les admissions sans être obligé de donner le motif de sa décision. Le refus d'admission par l'organisateur ne pourra donner lieu à aucune indemnité autre que le remboursement des sommes versées à l'organisateur. La réponse d'admission sera envoyé par mail avant le 10 août 2018, et en fonction des réceptions de candidature.

Article 8 - Le prix des emplacements est fixé à 8 € du mètre linéaire à l'intérieur comme à l'extérieur, avec un maximum de 5 ml. Les places intérieures seront attribuées en fonction des arrivées des candidatures.

Article 9 - Le déballage se fera le dimanche 09 septembre 2018 **à partir de 7h30. Tous les stands devront être prêt pour 10h au plus tard. Aucune installation ne sera acceptée après l'ouverture au public.**

Article 10 - Nous nous réservons le droit d'attribuer l'emplacement qui vous est réservé si vous ne vous êtes pas présenté à 9h

Article 11 - Les pratiques suivantes sont interdites : sonorisation des stands, vente d'objets ou produits réputé dangereux ou illicites, exposition ou vente d'animaux, utilisation de chauffe- eau électrique ou tout matériel électrique à puissance élevée, vente de journaux ou revue, mendicité.

Article 12 - En cas de désistement sans raison valable moins d'un mois avant la date du marché, **le chèque de caution sera encaissé.** En cas d'absence injustifiée le jour du marché, **les chèques de caution ET d'emplacement seront encaissés.**

Article 13 - A leur départ, les vendeurs doivent laisser leur emplacement propre.

Article 14 - Une facture acquittée vous sera remise le jour de la manifestation.

Date :

Nom du responsable :

SIGNATURE précédée de la mention « lu et approuvé »



Pour nous contacter

AICS - 11ter place de l'église - 29790 Pont Croix

alimageducapsizun@gmail.com - www.alimageducapsizun.org

Marie Maussion - 06 12 90 12 74

Dénomination sociale :

Domaine d'activité :

Produits présentés :

N° Siret obligatoire :

Nom et prénom du responsable :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Portable :

e-mail :

Emplacement demandé :mètres linéaires à 8 € = € TTC (*dans la limite de 5ml maximum*)

..... grilles - forfait 5 euros à régler le jour du marché (Le nombre grilles réparti en fonction des demandes, vous serez avertis au plus tard un mois avant le marché des disponibilités ou non)

Si vous ne venez pas avec votre matériel, indiquez le nombre de table(s) et chaise(s) désiré :

..... table(s) etchaise(s) *Les tables et chaises sont fournies dans la limites des disponibilités. Longueur des tables (1,20 m)*

remarques :

Ci joint mon règlement de € à l'ordre de AICS ainsi que le chèque de caution non encaissé de 50 €, accompagnés de mon attestation d'assurances et du règlement intérieur dûment signés, à retourner à :

A l'Image du Cap Sizun, 11ter place de l'église, 29790 Pont Croix.

Date

Signature